

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien technique
et administratif
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 79308 du 22 août 2012 portant attribution de l'échelon exceptionnel aux majors
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1232730S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié, fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense ;

Vu la circulaire n° 124187 du 15 décembre 2011 relative à l'attribution de l'échelon exceptionnel aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2012 ;

Vu les propositions formulées par la commission chargée d'examiner l'attribution de l'échelon exceptionnel aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale en date du 15 mars 2012,

Décide :

L'échelon exceptionnel est attribué aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale dont le nom figure ci-après, à compter du 1^{er} octobre 2012.

Hoarau, Patrick	Nigend : 167 153	Numéro de livret de solde : 5 232 995
Vretman, Patrick	Nigend : 187 439	Numéro de livret de solde : 5 230 110

Fait le 22 août 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le colonel,
adjoint au sous-directeur de la gestion du personnel,
OLIVIER COURTET